



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOTATION D'APPRENTISSAGE RECTORAT-CNES/CSG (DARC)

Année 2021

Dossier de candidature à retourner **au plus tard le 09 mai 2021** à l'adresse mail suivante :

candidatures-dotations-cnes-rectorat@cnes.fr

*Seuls les dossiers reçus à l'adresse ci-dessus seront traités. **Aucun dossier reçu par voie postale ne sera pris en compte.** Merci de votre compréhension.*

*Photo
Obligatoire
A scanner ici*

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments fournis seront traités confidentiellement

ETAT CIVIL (tout changement devra être signalé immédiatement)

Nom : _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Situation de famille : _____ Enfants à charge : _____

Adresse : _____

N° de téléphone domicile : _____

N° de téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

REPRESENTANTS LEGAUX

Nom et Prénom du Père ou du représentant légal : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Revenus annuels (*) : _____

Nom et Prénom de la Mère ou de la représentante légale _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Revenus annuels (*) : _____

(*) Pour l'instruction de votre dossier, l'avis d'imposition de l'année précédente doit impérative être fourni

Autres enfants à charge des représentants légaux :

NOM PRENOM	Date de naissance	Situation Scolaire

SCOLARITÉ DU CANDIDAT (à partir de la classe de 6^{ème}) :

ANNÉE	Etablissement fréquenté et ville	Diplôme obtenu

LANGUES ÉTRANGERES : (Préciser le niveau) :

Afin d'apprécier la pertinence de votre dossier au regard des critères d'attribution de la dotation, veuillez présenter votre projet professionnel et vos motivations pour le parcours de formation envisagée et vos atouts pour y parvenir.

LES PRINCIPES DE LA DOTATION D'APPRENTISSAGE RECTORAT-CNES

L'objectif de la Dotation d'Apprentissage RECTORAT-CNES/CSG est d'aider financièrement des jeunes de Guyane afin de leur permettre de poursuivre et de réussir leurs études supérieures soit dans les domaines de compétences du CNES, soit dans des métiers concourant au développement de la Guyane.

1 – LE CURSUS D'ETUDES ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette dotation est ouverte à des **Formations par Apprentissage nécessitant de partir de Guyane**. Ce dispositif est non cumulable avec une Dotation d'Etudes Rectorat CNES.

Toutefois, le CNES/CSG et le RECTORAT se réservent le droit de choisir les projets qui lui semblent les plus pertinents.

Les résultats scolaires et la situation sociale de la famille du candidat sont également pris en considération.

2- LE MODE DE SELECTION

Les candidats doivent faire parvenir au CNES leur dossier de candidature le 09 mai 2021 au plus tard. Après remise des dossiers le CNES/CSG et le RECTORAT effectuent une première sélection sur dossier.

Une Commission d'Attribution des Dotations se réunit courant juillet afin de désigner le ou les Lauréats.

3 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Cette Commission se compose en partenariat avec le directeur du CNES et du Recteur de l'Académie Guyane ainsi que d'autres participants de chacun des différents partenaires.

Si, pour quelque raison, le lauréat ne peut suivre les études prévues, il devra en informer aussitôt le CNES/CSG et le RECTORAT. Sa nomination sera alors annulée.

4 – CONDITIONS ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA DOTATION

Les Dotations d'Apprentissage Rectorat CNES/CNES sont limitées individuellement à un montant de :

- 2 000€ / an au titre de l'Allocation à la vie étudiante.

A chaque nouvelle rentrée universitaire, une attestation ou certificat de scolarité de l'établissement sera adressée au GIP FCIP indiquant la présence de l'étudiant et la date du début des cours.

Le paiement de l'allocation aura lieu en 2 fois.

La première moitié sera alors aussitôt versée dès réception des documents et la 2^{ème} partie après un point d'étape entre les mois de février et de mars.

La Dotation d'Apprentissage Rectorat CNES ne peut excéder 2 années consécutives.

5 – OBLIGATIONS ET SUIVI DE L'ETUDIANT

Tout au long de sa période d'apprentissage, l'étudiant s'engagera à :

- Suivre les enseignements dispensés par son Ecole et son Entreprise avec assiduité
- Obtenir des résultats satisfaisants
- Fournir régulièrement les relevés de notes et rendre compte annuellement sur le déroulement de sa scolarité et de son apprentissage (acquis des connaissances, difficultés rencontrées, orientation, ...).

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre sollicitant le bénéfice de la bourse du CNES/CSG et décrivant précisément le projet professionnel et motivations du cursus d'études envisagé.

POUR LES ELEVES PASSANT LE BAC (session de juin 2021) :

- Copie des bulletins scolaires de terminale (1^{er} et 2^e trimestres)

POUR TOUS LES ETUDIANTS :

- Copie des notes du baccalauréat
- Copie des bulletins scolaires ou relevés de notes de l'année en cours 2020-2021

POUR TOUS :

- Une photo d'identité scannée à l'emplacement prévu
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour en cours de validité)